

nais, Forez et Beaujolais : il avait été nommé à cette importante place pendant le séjour que le roi fit à Lyon, à son premier voyage, en 1593, et il se démit alors de sa charge de grand-maître de l'artillerie dont il était pourvu depuis l'année 1578. Il était fils aîné de Gabriel de la Guiche qui vint, si à propos, rassurer les Lyonnais contre les frayeurs que leur donna le baron de Poulleville, en 1537. Le corps de ce gouverneur fut porté à Chaumont la Guiche, où il est enterré (1).

L'année 1608 fut remarquable par le froid extrême qui se fit sentir : il avait commencé à devenir très-âpre le jour de saint Thomas auparavant, et dura plus de deux mois sans s'adoucir qu'un jour ou deux : il glaça toutes les rivières, gela toutes les jeunes vignes, tua plus de la moitié des oiseaux et du gibier à la campagne, grand nombre de voyageurs par les chemins, et près de la quatrième partie du bétail dans les étables, tant par la rigueur du temps que par le défaut de fourrages. On remarqua que les chaleurs de l'été suivant égalèrent presque les rigueurs de l'hiver, et que néanmoins l'année fut des plus abondantes.

Le dégel ne causa pas de moindre dégâts qu'avait fait le grand froid; ce qui arriva à Lyon est une merveille qui mérite d'être rapportée (2). Il s'était accumulé comme une montagne de glaçons sur la Saône, devant l'église de l'Observance : toute la ville tremblait de peur qu'en se détachant leur choc ne vint à emporter le pont; et on faisait des prières publiques pour détourner ce malheur. Un simple artisan (3) entreprit de les rompre en petits morceaux et de les faire tous écouler sans aucun désordre, moyennant une certaine somme d'argent dont il convint avec les magistrats de la ville. Pour cet effet, il alluma tout vis-à-vis, sur le bord de la rivière, deux ou trois petits feux avec une demi-douzaine de fagots et quelque peu de charbon, et se mit à murmurer certaines paroles. Aussitôt ce prodigieux rocher de glaces éclata comme un coup de canon et se rompit en une infinité de pièces dont la plus grande n'était pas de plus de trois ou quatre pieds. Mais ce pauvre homme, au lieu de toucher sa récompense, fut en danger de recevoir punition; car des théologiens disaient que cela ne s'était pu faire sans l'opération du diable; tellement que sa recette fut brûlée publiquement devant l'Hôtel-de-Ville. Dix ou douze ans après il intenta action au parlement pour avoir son salaire : on en ignore le succès (4).

Au mois de novembre 1608, M. Charles de Neuville d'Halincourt fit son en-

(1) Voyez sur M. de la Guiche, les ÉPHEMÉRIDES de juin, t. I^{er} de la REVUE DU LYONNAIS, p. 506.

(2) Tout ce qui suit est extrait de l'HIST. DE FRANCE, de Mézerai. Voyez le GRAND DISCOURS SUR L'ACCIDENT DES GLACES ADVENU LE DIMANCHE 3 FÉVRIER 1608, etc., publié par M. Godemard, archiviste de Lyon; 1834, in-8°, imprim. de Barret; voyez aussi une relation du même événement dans le premier numéro de la REVUE DU LYONNAIS, par M. A. P.; Lyon, Léon Boitel, 1835; in-8°.

(3) C'était un tailleur d'habits nommé Benoît Besson.

(4) Une transaction passée devant M^e Guérin, notaire à Lyon, le 9 décembre 1621, mit fin à ce procès : Besson se contenta d'une somme de cents francs que lui paya le consulat, et se désista de son action.